Notification préalable d'une concentration

25/0002 C – Consorts Solari et M. Jean Marc Leonetti

Le 13 février 2025, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 310-3 du code de la concurrence, d'un projet de concentration.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

Acquéreurs : les consorts Solari (Mme Alexandra Solari, M. Jean Jacques Solari, Mme Carmen Solari, M. Jacques Solari, M. Nickolas Solari) et M. Jean Marc Leonetti

Cible : La SARL Cap Tahiti

2° Nature de l'opération

Prise de contrôle conjoint

3° Secteurs économiques concernés

Vente en gros et au détail de literie, de mobilier intérieur et extérieur, de produits d'accueil dédiés à l'hôtellerie, des articles d'arts de la table, des outils de bricolage et du matériels de jardinage, de voiturettes de golf, destinés principalement à un usage professionnel (et notamment à la fourniture des hôtels).

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le **jeudi 21 février 2025**. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

L'opération consiste en la prise de contrôle conjoint par Madame Alexandra SOLARI, Monsieur Jean Jacques SOLARI, Madame Carmen SOLARI, Monsieur Jacques SOLARI, Monsieur Nickolas SOLARI et Monsieur Jean Marc LEONETTI de la SARL CAP Tahiti qui exploite un magasin spécialisé dans le linge de maison sous l'enseigne BOUTIQUE HÔTEL et le mobilier extérieur sous l'enseigne ECO JARDIN) à Mamao, Papeete. Elle exploite également l'enseigne CAP TECH (outillage) à Titioro, Papeete.

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.